Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

08 AVR. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **22 mars 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 01 avril 2016

L'an deux mil seize, le 01 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – M. DENNEMONT Jean Daniel

Absente excusée : Mme CADERBY Colette

Absents : M. FERRERE Frédo – M. SERMANDE Jean-Pierre – Mme SILOTIA Natacha

Procuration : M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne** a quitté la salle après le vote de l'affaire n° 1.

& &
&

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

AFFAIRE N° 6 / Adoption du budget primitif 2016

- Annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2016.

	Dépenses : 558 690	**Recettes : 558 690**
Fonctionnement	247 237	247 237
Investissement	311 453	311 453

En section de fonctionnement :

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chap. 70 – Vente de prestations de service *(Produits de la surtaxe et de la participation au raccordement)*	153 884
Chap. 74 – Subvention et participation des collectivités	50 000
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	43 353

Les dépenses comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général	40 500
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante *(Imputation du coût de la participation due au fermier pour déversement dans la station d'épuration)*	80 000
Chap. 66 – Charges financières	30 400
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	96 337

En section d'investissement :

Les dépenses sont constituées de :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	68 100
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	200 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	43 353

Les recettes prennent en compte :

Chap. 10 – Dot, fonds divers et réserves	49 265
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	96 337
Chap. 13-Subvention d'invest	100 000
Chap. 16-Emprunts et dettes	65 851

.../...

Pour ce budget, il s'agit :

✓ De poursuivre l'extension du réseau primaire sur la RD16 en lançant les études de la zone AUs bas au secteur du Camphrier.

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère :

- **À l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

- **À l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2016 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 558 690	**Recettes : 558 690**
Fonctionnement	247 237	247 237
Investissement	311 453	311 453

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 08 AVR. 2016

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★